

AVIS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de réglementation de
boisement de Saint-Haon-le-Vieux

Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation de boisement de la commune de Saint-Haon-le-Vieux, le projet de zonage et de contenu de la réglementation, validé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, fera l'objet d'une enquête publique **du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020**.

Cette enquête est ouverte par arrêté (AR-2020-01-64) du Président du Département de la Loire.

Madame Joyce CHETOT, ingénieur, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures ci-dessous, dans le respect des mesures barrières liées à la lutte contre la propagation du covid-19 ou bien les adresser par courrier à l'attention de la Commissaire-Enquêtrice (Réglementation de boisement) 20, rue de Magnerot - 42370 Saint-Haon-le-Vieux ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : ep.rb.chetot@loire.fr

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie de Covid-19, la consultation électronique et le dépôt des observations par voie électronique sont à privilégier.

Ce dossier sera consultable et les observations pourront être déposées sur le site internet du Département de la Loire à <http://www.loire.fr>, ainsi que sur un poste informatique mis à disposition au Département de la Loire - 22, rue Paul Petit 42022 Saint-Etienne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Saint-Haon-le-Vieux, du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020 inclus aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir :

- tous les matins de 8h00 à 13h30 du lundi au samedi,
- de 13h30 à 17h00 le vendredi.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- 1 : la délibération du Département prévue à l'article R.126-1 du Code Rural et de la pêche maritime,
- 2 : un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3,
- 3 : le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
- 4 : la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
- 5 : une note de présentation sur les incidences environnementales et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale,
- 6 : une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

La Commissaire-Enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Haon-le-Vieux pour recevoir les observations :

- le **mercredi 16 septembre 2020 de 8h00 à 12h00**
- le **vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 17h00**

Afin de respecter la distanciation physique, les personnes

souhaitant, soit obtenir des informations relatives au dossier, soit consulter le dossier et/ou déposer une observation pourront prendre un rendez-vous téléphonique pour l'une des 2 permanences mentionnées ci-dessus, auprès des services de la mairie de Saint-Haon-le-Vieux (04 77 64 42 81).

Au cours des permanences, il ne sera reçu qu'une seule personne à la fois. Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations. Le port du masque est recommandé lors des entretiens. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la Commissaire-Enquêtrice pourra être consultée par le public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DFA - Service agriculture 2, rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne Cedex 1.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Lucie JIMENEZ - Département de la Loire - PADD-DFA Service agriculture - 2, rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél : 04.77.43.71.12.

212877600

**Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Riorges**

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de Riorges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riorges.

Celle-ci porte l'évolution de zonage de 5 sites (harmonisation et correction d'erreur matérielle), l'adaptation et la correction de certains articles du règlement pour faciliter sa compréhension, l'actualisation de la liste des Emplacements Réservés (ER) et la suppression de l'OAP "Ecole des Sables" en raison de l'évolution du projet d'aménagement sur le secteur.

A cet effet, Monsieur Pierre FAVIER a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Riorges (1^{er} étage) du 14 septembre au 16 octobre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf pour le vendredi, fermeture à 17h00).

Le dossier sera consultable en mairie ou sur le site internet de Riorges : <https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-d-e-vie/urbanisme/820-modifications-du-pla-local-d-urbanisme-n-3>

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie le :

- lundi 14 septembre 2020 de 9h00 à 11h30
- jeudi 1^{er} octobre 2020 de 9h00 à 11h30
- vendredi 16 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°3 du PLU peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, à l'adresse courriel suivante : modificationPLU@riorges.fr

Elles peuvent également être adressées, par écrit, en mairie de Riorges, à M. le Commissaire-Enquêteur.

Une demande d'examen au cas par cas du dossier de modification a été faite le 25 février 2020 auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale. Par avis du 25 avril 2020, elle a indiqué que le PLU de la commune de Riorges n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue des 30 jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie de Riorges pendant un an, ainsi que sur le site internet

de la commune, qui hébergera la modification et les pièces s'y rapportant. A la suite de la remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de modification n°3 du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Aménagement et Qualité urbaine : 04.77.23.62.48 ou 04.77.23.62.78 ou modificationPLU@riorges.fr

216579300

**Révision du Règlement Local de Publicité
(RLP) de la commune de Riorges**

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de Riorges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Riorges. A cet effet, Monsieur Pierre FAVIER a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Riorges (1^{er} étage) du 14 septembre au 16 octobre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf pour le vendredi, fermeture à 17h00).

Le dossier sera consultable en mairie ou sur le site internet de Riorges : <https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-d-e-vie/urbanisme/678-elaboration-d-un-nouveau-reglement-local-d-e-publicite>

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie le :

- lundi 14 septembre 2020 de 9h00 à 11h30
- jeudi 1^{er} octobre 2020 de 9h00 à 11h30
- vendredi 16 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du RLP peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, à l'adresse courriel suivante : rlp@riorges.fr

Elles peuvent également être adressées, par écrit, en mairie de Riorges, à M. le Commissaire-Enquêteur.

Une demande d'examen au cas par cas du dossier de modification a été faite le 25 février 2020 auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale. Par avis du 25 avril 2020, elle a indiqué que le PLU de la commune de Riorges n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue des 30 jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie de Riorges pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune, qui hébergera la modification et les pièces s'y rapportant. A la suite de la remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de RLP.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Aménagement et Qualité urbaine : 04.77.23.62.48 ou 04.77.23.62.78 ou modificationPLU@riorges.fr

216579600

VOTRE CONTACT**04 72 22 24 25****lpral@leprogres.fr**

APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

**Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr